

Bénéficiaires des minima sociaux moins nombreux en 2007

L'année 2007 est marquée par une baisse du nombre de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion qui fait suite à une hausse ininterrompue depuis 2001. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique est également en recul, alors que celui de l'allocation aux adultes handicapés continue sa progression.

En Alsace, 72 600 minima sociaux avaient été versés en 2006, soit une hausse de 3 % par rapport à 2005. L'augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ainsi que la montée en charge de l'allocation équivalent retraite (AER) étaient les principaux facteurs explicatifs

de cette hausse. Au niveau métropolitain, du fait d'un contexte plus favorable sur le marché du travail, le nombre de bénéficiaires a diminué de 0,3 % sur la même période. Aussi, cette amélioration observée en 2006 au plan national semble également perceptible en 2007 dans la région.

Le nombre d'allocataires du RMI diminue

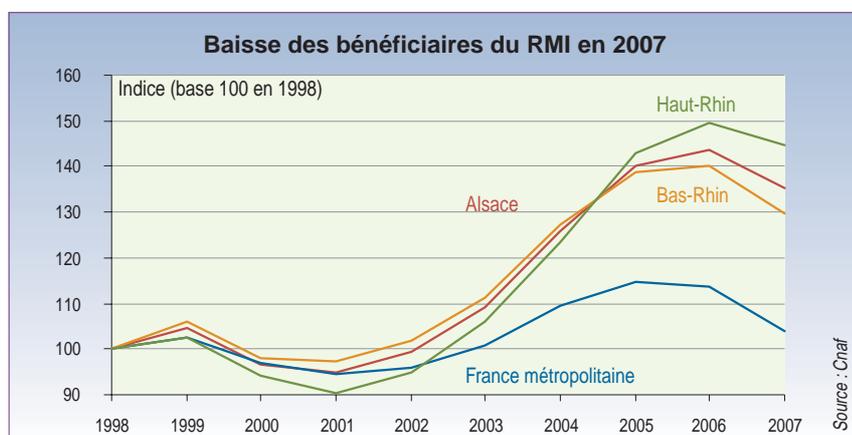
Le principal minimum social, le RMI, qui représente plus du tiers des minima, est essentiellement versé par les caisses d'allocations familiales (CAF). Au 31 décembre 2007, les CAF d'Alsace ont versé le RMI à plus de 24 800 foyers. Contrairement à l'année précédente, la région a suivi la tendance nationale et enregistré une baisse du nombre d'allocataires dès le premier trimestre de l'année 2007. Cette baisse, intervenant après plusieurs années de hausses consécutives, est moins prononcée qu'en

Pour comprendre et interpréter ces résultats

Si 72 600 minima sociaux ont été versés en 2006, cela ne signifie pas que 72 600 personnes ont bénéficié de minima. Certains sont attribués à l'ensemble des membres d'un ménage alors que d'autres s'adressent à une seule personne. De plus, certains sont cumulables. L'allocation veuvage n'est pas prise en compte, cette allocation tend à disparaître : elle est progressivement absorbée par les pensions de reversion.

Pour l'année 2007, seules les données issues des fichiers bruts mensuels de l'Assedic Alsace sont disponibles. Les données annuelles, issues du Fichier national des allocataires, ne le sont que pour 2006.

moyenne métropolitaine : -5,9 % en un an contre -8,6 %. Amorcée en 2006, la baisse du nombre d'allocataires observée au niveau national s'explique en partie par une amélioration continue du marché du travail depuis mi-2005. Si elle concerne l'ensemble des départements, certains d'entre eux affichent une baisse supérieure à 10 %. C'est notamment le cas dans le sud-est de la France. Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin appartiennent au groupe de départements dont le nombre de bénéficiaires augmentait encore en 2006 et a baissé modérément en 2007. L'évolution est plus importante dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin : -7,4 % contre -3,4 %.

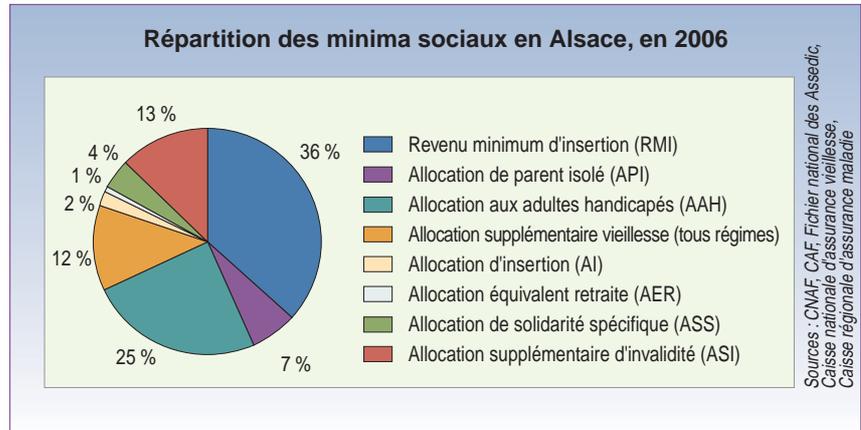


Allocation de solidarité spécifique : moins de bénéficiaires

Selon les données brutes de l'Assedic Alsace, le nombre de bénéficiaires de l'ASS, destinée aux chômeurs de très longue durée, s'élève à 7 400 en décembre 2007. Il a diminué de près de 9 % par rapport au même mois de l'année précédente. Dans le même temps, la montée en charge de l'AER se poursuit et le nombre de bénéficiaires de cette allocation enregistre une hausse de 36 %. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation d'insertion (AI) et de l'allocation temporaire d'attente (ATA) augmente de près de 22 % en un an, l'AI étant remplacée par l'ATA depuis novembre 2006. Globalement, le nombre cumulé des bénéficiaires du régime de solidarité de l'assurance chômage diminue de 0,6 % en un an.

Allocation aux adultes handicapés : plus de bénéficiaires

Outre le RMI, les CAF versent deux autres minima sociaux : l'allocation



aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation de parent isolé (API). Fin 2007, plus de 18 400 personnes ont bénéficié de l'AAH et 4 600 personnes de l'API.

Le nombre de personnes percevant l'AAH représente le quart de l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux. C'est le deuxième minimum le plus fréquemment versé, après le RMI. En 2007, la progression a été de 2,2 %, soit plus que l'année précédente (+1,7 %) et près d'un point de plus qu'en moyenne métropolitaine (+1,3 %). Entre les deux départements alsaciens, l'écart est assez significatif : +3,4 % pour le Bas-Rhin et +0,8 % pour le Haut-Rhin. La répartition des bénéficiaires de l'AAH n'est pas homogène sur le territoire métropolitain, du fait notamment de disparités en termes de

structures d'accueil des adultes handicapés. Si en moyenne, le nombre d'allocataires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20 ans ou plus est de 17, la proportion approche 25 en Limousin et est inférieure à 12 en Île-de-France. L'Alsace affiche une valeur faible, avec 14 allocataires.

Tout comme le RMI, l'API a enregistré une baisse de l'ordre de 5 % en Alsace qui fait suite à une hausse ininterrompue depuis plusieurs années. En moyenne métropolitaine, la baisse est de 7,3 %. Cependant, de nouvelles dispositions législatives sont intervenues au cours de l'année 2007, qui rendent difficile l'interprétation de ces évolutions.

Stéphanie BONESCHI

Les bénéficiaires des minima sociaux versés par les CAF et les Assedic en 2007

	Alsace		Bas-Rhin		Haut-Rhin		France métropolitaine	
	31/12/2007	Évolution 2006-2007 (en %)	31/12/2007	Évolution 2006-2007 (en %)	31/12/2007	Évolution 2006-2007 (en %)	31/12/2007	Évolution 2006-2007 (en %)
Revenu minimum d'insertion (RMI)	24 844	-5,9	15 347	-7,4	9 497	-3,4	1 007 117	-8,6
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	18 444	2,2	10 181	3,4	8 263	0,8	754 605	1,3
Allocation de parent isolé (API)	4 637	-5,0	2 851	-6,5	1 786	-2,5	176 032	-7,3
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	7 386	-8,9	3 863	-10,1	3 523	-7,5	323 500	-12,1
Allocation d'insertion (AI)+ Allocation temporaire d'attente (ATA)	631	21,8	363	30,1	268	12,1	21 200	-7,0
Allocation équivalent retraite (AER)	2 062	36,0	1 247	34,5	815	38,4	68 300	14,3

Sources : CNAF, fichier national des Assedic, fichiers bruts mensuels de l'Assedic Alsace